



**Autoroutes du Sud de la France**  
**M. Erik LELEU**  
**Direction des ressources humaines**  
**Quartier Sainte Anne**  
**84967 Le Pontet Cedex**

Lunel, le 24 novembre 2006

**Objet** : Demande d'ouverture de négociation

Monsieur le directeur,

En nos qualités d'organisations syndicales signataires de la convention d'entreprise n° 73 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, nous avons bien noté que nous serons conviés à une réunion sur les modalités d'application vers la mi-décembre.

Nous pourrions ainsi y aborder certains points qui méritent d'être complétés, afin qu'ils ne soient pas interprétables et respectent bien l'esprit de l'accord, auquel nous savons que vous êtes autant attaché que nous.

Toutefois, nous nous permettons de revenir sur un point qui nous paraît capital, à savoir celui des formateurs internes. Dans la droite ligne de notre attachement mutuel à la reconnaissance de ces salariés dont chacun s'accorde à reconnaître le rôle de plus en plus important et incontournable, nous pensons, dans la suite de l'accord sur la formation professionnelle, que nous devons aller plus loin, et démontrer ainsi l'engagement fort des partenaires sociaux.

Pour que cette reconnaissance soit ainsi pleinement prise en compte, il nous semble qu'elle doit aller au-delà de ce qui est prévu aujourd'hui, et faire l'objet d'un accord plein et entier.

C'est pourquoi nous vous demandons d'engager au plus tôt une négociation sur ce thème.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le directeur, nos respectueuses salutations.

Pour la CFDT

Pour la CFE/CGC

Pour la CFTC

Floréal PINOS

Jacques LLADERES

Patrick JAGA